

The background of the page is a solid green color with several diagonal stripes in a lighter shade of green, creating a modern, geometric pattern. The stripes are parallel and run from the top-left towards the bottom-right.

RGPD - DUREES DE CONSERVATION

1 | Prospection commerciale et marketing

Finalité du traitement	Durée de conservation	Référence(s)
Données des clients utilisées à des fins de prospection commerciale	Pendant la relation commerciale , puis trois ans à compter de la fin de la relation commerciale (par exemple, à partir d'un achat, de l'expiration d'une garantie, de la fin d'un contrat de service, ou du dernier contact avec le client)	Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048) Référentiel traitements données caractère personnel liés à la gestion activités commerciales
Données des prospects non clients utilisées à des fins de prospection commerciale	Trois ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect (par exemple, une demande de documentation ou un clic sur un lien hypertexte dans un courriel). L'ouverture d'un courriel n'est pas considérée comme un contact.	Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048) Référentiel traitements données caractère personnel liés à la gestion activités commerciales
Informations permettant de gérer le droit d'opposition à la prospection	Minimum trois ans à compter de l'exercice du droit d'opposition	Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048)
Informations stockées dans le terminal des utilisateurs (cookies) à des fins de mesure d'audience	13 mois maximum. Les nouvelles visites ne doivent pas prolonger la durée de vie de ces informations	Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048)
Données de fréquentation brutes associant un identifiant	13 mois maximum, ensuite les données doivent être supprimées ou anonymisées	Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048)
Données collectées via des actions de fidélisation, de prospection, d'étude, de sondage, de test produit et de promotion	La durée doit être limitée à la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif. La sélection des personnes ne peut résulter que de l'analyse des données listées à l'article 3 de la Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048).	Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048)

Données relatives à l'organisation et au traitement des jeux-concours, de loteries et de toute opération promotionnelle	La durée doit être limitée à la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif.	Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 (NS-048)
Données relatives aux contributions des personnes qui déposent des avis sur des produits, services ou contenus	Une durée raisonnable devrait être déterminée au cas par cas, en considérant la catégorie des professionnels concernés. La CNIL recommande de ne pas excéder 5 ans pour la durée de publication des avis. Après cette période, les données agrégées peuvent être conservées selon les mêmes règles avant d'être supprimées.	Recommandations réutilisateurs données publiées sur internet



PRODPO



SIMPLIFIER LA VIE DU DPO

Gagnez du temps et facilitez votre mise en conformité RGPD avec ProDPO, une solution pensée par des experts, pour les DPO.



Avec PRODPO

- Automatisez vos tâches récurrentes
- Centralisez vos registres, audits et documents
- Suivez les demandes, violations et DPIA en quelques clics
- Pilotez votre conformité avec des indicateurs clairs

Découvrez ProDPO

 www.prodpo.fr

Echangeons

 <https://rdv.prodpo.fr>





PROTECTION DES
DONNÉES ET
CYBERSÉCURITÉ

EXPERTISE PROTECTION DES DONNÉES

**Vous êtes DPO, dirigeant d'entreprise,
acteur du secteur public ou associatif ?**

Nous vous accompagnons dans la
mise en conformité et la gestion
opérationnelle de votre conformité RGPD.

Conseil | Audit | Formation | DPO Externe



Pour en savoir plus : www.silexo.fr



Échangeons : rdv-alexis-gabry.silexo.fr